



Certes le service public n'est pas parfait. Il est très souvent critiqué, parfois à tort, parfois à raison. Nombre de programmes et d'émissions pluralistes et subversives ont été supprimées ces dernières années à Radio France comme à France Télévisions (*Ce soir ou jamais, Comme un bruit qui court, Là-bas si j'y suis*).

Mais faut-il rappeler que Radio France dispose encore d'une cellule d'investigation, qui a contribué à la plus grande enquête jamais réalisée sur la fraude fiscale (*Pandora Papers*) ?

Faut-il rappeler que France Télévisions produit, co-produit et diffuse encore nombre de programmes, documentaires et enquêtes sur les arcanes politiques et financières (*Complément d'Enquête, Envoyé Spécial, Cash Investigation*) ? Et qu'elle dispose d'une cellule de révéléateurs et de fact-checkers pour se prémunir des manipulations.

Faut-il rappeler qu'Arte offre pléthore de documentaires, reportages et, tous les jours, un journal ouvert sur l'international qui n'a pas peur de questionner ?

Alors, à ceux qui disent que nous servons la soupe, sachez que là-haut on la trouve encore bien trop salée... Et si demain la redevance est supprimée, soyez certains qu'ils feront en sorte que la soupe soit assaisonnée à leur goût.

Faut-il rappeler que les journaux d'information en régions et dans les locales ont dans l'ensemble une grande liberté de choix et de ton en matière de traitement de l'information ?

La proximité, mais surtout l'autonomie financière de nos rédactions le permet. Nos confrères de la PQR ont parfois moins de latitude pour traiter des infos liées à leurs actionnaires... privés.

Une fusion de France 3 et de France Bleu serait assimilable à la disparition d'un titre de presse écrite : c'est-à-dire à une réduction de l'offre d'information et à un recul de la démocratie.

Faute de redevance, le financement de cette nouvelle entité, probablement soumis aux votes aléatoires des assemblées régionales, ouvrira la porte à toutes sortes de pressions dont nous sommes aujourd'hui préservés. Sans parler des risques pour la santé des salariés alors que les alertes à ce sujet pleuvent déjà, dans les stations des deux réseaux.

Avec de tels enjeux pour la liberté de la presse et la création, la décision de la suppression de la redevance ne peut pas être le seul fait du prince. Un débat distinct, pour en décider, doit se tenir devant la représentation nationale, et pas seulement au détour d'un texte sur le pouvoir d'achat.

Si tel est vraiment le but recherché, pourquoi ne pas d'abord la moduler selon les revenus ? Et aussi la moderniser pour tenir compte des nouveaux usages et de l'ensemble des écrans ou appareils connectés qui, aujourd'hui, remplacent postes de radio et téléviseurs.

Il faut sanctuariser cette ressource publique, pour pouvoir répondre aux attentes légitimes des auditeurs et téléspectateurs de Paris, des régions et des Outre-mer.

Paris, le 4 juillet 2022

